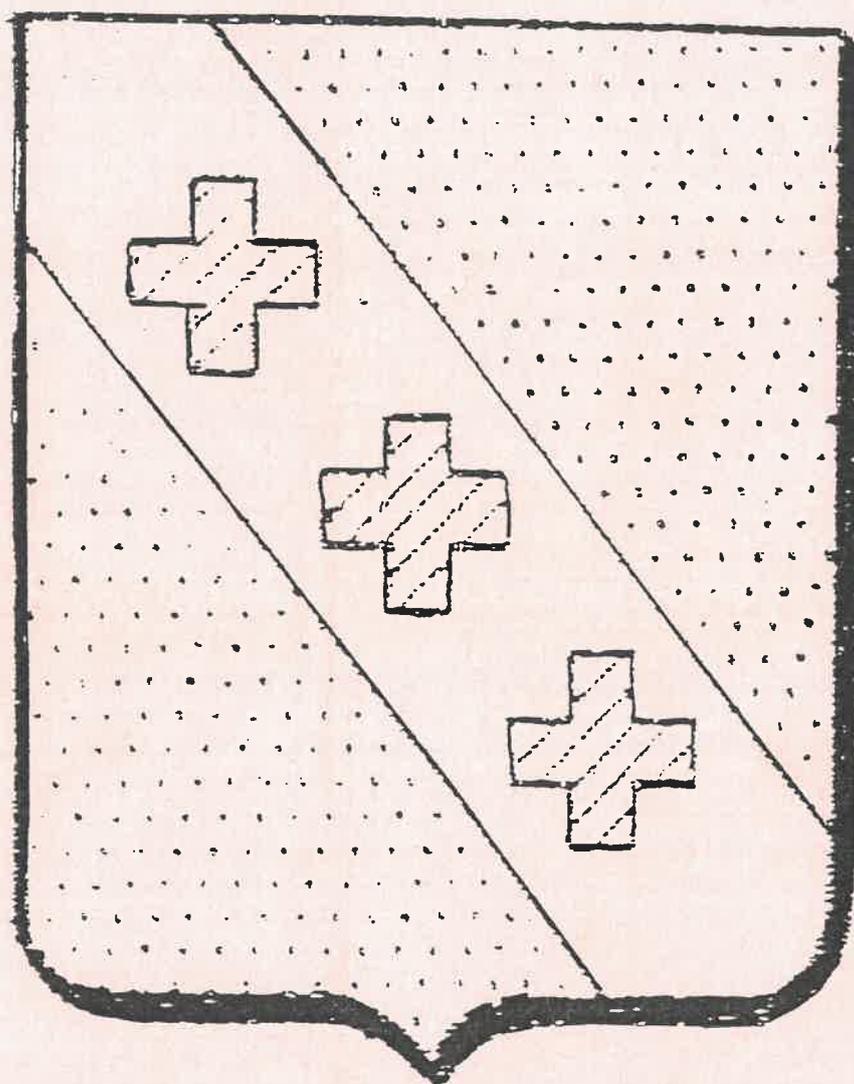


# MAULDE

# INFOS



BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 89

Numero 17

# TOUR DE GARDE MEDICAL

## JANVIER

01 Dr TALEUX  
08 Dr BERNARD  
15 Dr DORIRY  
22 Dr BOURGEOIS  
29 Dr TALEUX

## FEVRIER

05 Dr FLAMENT  
12 Dr DORIRY  
19 Dr BERNARD  
26 Dr BOURGEOIS

## MARS

05 Dr FLAMENT  
12 Dr DORIRY  
19 Dr BOURGEOIS  
26 Dr TALEUX  
27 Dr TALEUX

## AVRIL

02 Dr DORIRY  
09 Dr BOURGEOIS  
16 Dr BERNARD  
23 Dr TALEUX  
30 Dr FLAMENT

## MAI

01 Dr FLAMENT  
04 Dr BERNARD  
07 Dr BERNARD  
08 Dr BERNARD  
14 Dr BOURGEOIS  
15 Dr BOURGEOIS  
21 Dr TALEUX  
28 Dr FLAMENT

## JUIN

04 Dr BERNARD  
11 Dr DORIRY  
18 Dr BOURGEOIS  
25 Dr TALEUX

Dr BERNARD : 27 26 86 00  
Dr BOURGEOIS : 27 26 91 15  
Dr DORIRY : 27 26 82 46  
Dr FLAMENT : 27 26 85 59  
Dr TALEUX : 27 26 91 44

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

La mairie est ouverte toutes les après-midi de 15 à 18 H.,  
sauf cas exceptionnel (réunions. élections,...)

La permanence de l'assistante sociale a lieu le 3<sup>ème</sup> jeudi  
du mois de 9 à 11 H.

Les tickets de cantine sont vendus le vendredi.

L'étude est payable le 1<sup>er</sup> vendredi du mois.

# LE MOT DU MAIRE

Mes chers amis,

au seuil de cette fameuse année 1989, qui sera sans aucun doute fertile en événements de tous ordres, plusieurs réflexions me sont venues et je veux aujourd'hui vous en faire part.

Deux mois avant l'échéance du mois de mars, il ne sera pas question pour moi, dans les lignes qui suivent, de campagne électorale. D'abord, parce que rien ne presse. Ensuite, et surtout, parce que notre Bulletin municipal n'est pas fait pour cela. Néanmoins, la perspective de la prochaine consultation électorale pourrait peut-être influencer la vie quotidienne de notre commune dans les semaines qui viennent.

Aussi, dès aujourd'hui, je demande à chaque Mauldoise et chaque Mauldois de garder "la tête froide" et de ne pas se laisser emporter par les passions de quelque manière que ce soit. Je leur demande également de respecter en tous lieux et en toutes circonstances celles et ceux qui poseront leurs candidatures à ces élections, quelle que soit leur appartenance ou leur sympathie pour l'une ou l'autre liste. D'abord, en respectant ces candidatures, c'est l'Institution Républicaine que constitue le Conseil Municipal que vous respecterez. En cette année du bi-centenaire de l'avènement de la République, il serait regrettable que nos institutions soient tournées en dérision. Ensuite, en respectant les convictions de ces candidats, c'est la tolérance et la démocratie que vous honorerez. Enfin, en respectant chaque candidat, pour lui-même, dans sa personnalité et dans sa vie privée, c'est notre commune toute entière que vous respecterez.

A l'échelon local comme à l'échelon national, nombreux sont ceux qui attendent beaucoup de cette année 1989. Certes, à l'aube de cette nouvelle année, l'espoir renaît un peu chez les plus défavorisés avec l'instauration du Revenu Minimum d'Insertion. Par ailleurs, sur le plan régional ou départemental, la récente annonce d'une relance économique dans le Valenciennois (constructions automobiles) et dans le Dunkerquois permet d'envisager pour le Nord un avenir un peu moins sombre. Sur le plan cantonal l'ouverture à St Amand de "Infos Services" doit permettre à tous ceux qui, de St Amand ou du canton, sont à la recherche d'un stage, d'un premier emploi ou tout simplement d'un conseil, de trouver un accueil chaleureux et le renseignement souhaité.

Enfin, plus concrètement, sur le plan strictement local et communal, la reprise d'une pleine activité des anciens Etablissements GOREZ permettra à quelques Mauldois de continuer à travailler "au pays" comme on dit et peut-être à d'autres de venir s'y installer.

Que ces perspectives plutôt rassurantes ne nous fassent pas oublier pour autant la dure réalité des choses et du monde qui nous entoure. Les menaces de guerre nucléaire s'éloignent, certes, mais les "points chauds" sont toujours aussi nombreux sur la planète! Le banditisme diminue, mais on n'hésite pas à faire exploser un avion civil en plein vol! Maladie, faim, misère, précarité sont toujours hélas d'actualité dans les pays du Tiers Monde, quand ces difficultés ne se trouvent pas aggravées par un cataclysme naturel qui vient en quelques secondes réduire à néant les efforts de plusieurs générations.

En définitive, nous sommes tous concernés, que nous le voulions ou non! Les temps sont révolus où chaque commune vivait en autarcie, repliée sur elle-même, jalouse de ses privilèges ou de ses avantages.

...../.....

1

Le ton, aujourd'hui, est à la participation, à l'entraide mutuelle et à la collaboration.

En guise de conclusion, je reviendrai maintenant aux propos que je tenais dans les premières lignes de mon message. Si les élections municipales qui approchent revêtent une très grande importance, elles ne doivent pas pour autant nous aveugler et nous empêcher de voir l'essentiel. Elles ne doivent pas non plus être un frein ou un obstacle au rayonnement de la vie associative de notre village dans les semaines qui viennent.

En cette année du bicentenaire de la Révolution, toutes les énergies doivent tendre vers l'élaboration, la préparation et l'aboutissement de festivités ou de manifestations en l'honneur de cet événement grandiose. Dans cette grande fête nationale que sera cette année, notre commune doit tenir son rang.

Pour parvenir à cet objectif, toutes les bonnes volontés doivent dès maintenant se considérer comme "mobilisés".

C'est au début de cette année mon souhait le plus cher et mon plus ardent espoir.

J'y associe mes vœux les plus chaleureux de bonheur, de santé, de réussite et de prospérité pour chacun et chacune d'entre vous.

votre Maire

P DELTOMBE

#### ETAT CIVIL 1988

DECES : BERTRAND Jacques décédé le 5.02.88 à l'âge de 39 ans  
DUFLOT Georges décédé le 2.05.88 à l'âge de 86 ans  
VILETTE Gilbert décédé le 8.08.88 à l'âge de 66 ans  
HENNEBICQ Lucia décédée le 21.08.88 à l'âge de 88 ans  
LABAT Pierre décédé le 27.10.88 à l'âge de 87 ans  
CAMBERLIN Jules décédé le 29.10.88 à l'âge de 63 ans  
CANIPEL Roger décédé le 6.12.88 à l'âge de 78 ans.

#### TRANSCRIPTIONS DE DECES :

MESTDAGH Madeleine décédée à St Amand le 08.03.88 à 86 ans  
KENENS Mathilde décédée à St Amand le 3.10.88 à 79 ans  
FONTAINE Jean Claude décédée à Valenciennes le 4.11.88 à 41 ans  
POUILLE Berthe décédée à St Amand le 20.11.88 à 85 ans

NAISSANCES : LHOTELLERY Julien né le 02.01.88 à ST SAULVE  
DEL COURT Romain né le 03.03.88 à Tournai  
DESMONS Céline née le 14.03.88 à Valenciennes  
DESCAMPS Richard né le 18.03.88 à St Saulve  
GLINEUR Julien né le 24.03.88 à Valenciennes  
CAMUS Aurélie née le 15.06.88 à Valenciennes  
GOREZ Gauthier né le 08.08.88 à Valenciennes  
PLICHARD Dimitri né le 15.12.88 à Condé

# AU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 16 septembre 1988

- 1) Compte administratif 1987 - voir page suivante.  
Approbation du Compte administratif 1987; 5 voix pour, 4 <sup>abstention</sup> contre.  
Approbation du Compte de gestion du Receveur Municipal.
- 2) Modification du P.O.S  
Une station d'épuration doit être construite sur le territoire de la commune sur des terrains appartenant à l'Etat et classés en zone ND; il est nécessaire de les classer en zone NDa.  
La décision sera prise après divers renseignements; droit de préemption à revoir.
- 3) Etudes surveillées  
Le tarif est fixé à 75F/heure et par enfant par l'Administration.  
Accord du Conseil si les parents le sont; une Régie sera alors créée.
- 4) Travaux de voirie  
Parking bus devant l'Eglise par l'entreprise Lépinoy; la subvention des amendes de Police a déjà été perçue.  
Des devis seront demandés pour la Rue de la Fontaine et l'assèchement du plateau d'évolution.
- 5) Questions diverses  
- Extraction du sable : revoir M Lesaffre  
- les abords du village (église, immeubles à l'entrée de Maulde) sont à améliorer.

Réunion du 30 septembre 1988

Le quorum n'étant pas atteint, la réunion est reportée au 06 octobre 1988

Réunion du 06 octobre 1988

- 1) Modification du P.O.S  
Une réserve foncière, classée en zone NDa, devant être aménagée en vue de l'implantation de la future station d'épuration sur les terrains cadastrés au lieu-dit "La Grande Prairie", il y a lieu de procéder à une modification du P.O.S. En effet les terrains situés actuellement sur les lieux d'emprise de la station sont classés en zone ND.  
Les membres présents du Conseil Municipal acceptent la demande de modification demandée par le S.I.A.N et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette modification.
- 2) Droit de Préemption Urbain  
Suite aux démarches entreprises auprès de la Direction Départementale de l'Equipement en vue de la modification du P.O.S, il avait été proposé à la commune de demander l'obtention du D.P.U. Les communes qui ont opté pour le D.P.U peuvent en cas de vente immobilière dans la commune se porter acquéreurs en priorité.  
Les membres présents du Conseil Municipal ne jugent pas nécessaire pour la commune de Maulde d'opter pour le D.P.U.
- 3) Etudes surveillées; études dirigées  
Décret 1301 du 25.12.1978; loi du 22.07.83 modifiée le 08.08.85  
Suite à la mise en application des textes régissant le fonctionnement des études dirigées et surveillées dans les écoles communales, une première note avait été adressée aux parents, fixant le tarif horaire à 75F, soit une répartition de 5F par enfant.  
Ce tarif étant jugé trop élevé, les enseignants ont opté pour un tarif dégressif de 48F/mois pour un enfant  
45F/mois pour 2 enfants de la même famille  
42F/mois pour 3 enfants de la même famille  
La Commune mettra en place un système de régie qui percevra, le premier vendredi de chaque mois, le montant dû pour un mois de présence à l'étude surveillée. Les instituteurs assurant l'étude seront rémunérés par le Percepteur.

- 4) Travaux de voirie  
 Le SI7CM a confirmé que la somme de 57557,18F était toujours disponible au compte de voirie de la Commune.  
 La Sté Lépinoy n'a toujours pas envoyé le devis pour l'élargissement et la réfection de la Rue du Bois. Pour mémoire, le montant des travaux avait été évalué à 76000F TTC par la DDE, subventionnés à 25% par la DGE. La somme de 54000 F était donc prévue au Budget Primitif.
- 5) Questions diverses
- la SARH-NORD a décidé de murer et de fermer le bâtiment sis 118 Grand Rue. Cette décision a été prise suite au deuxième courrier envoyé par Monsieur le Maire au président de la SARH-NORD à Roubaix
  - une offre de rachat a été proposée par l'Association des Scouts de France pour ce même bâtiment. Offre de rachat de 10.000F. La SARH-NORD, quant à elle, entend négocier la vente à un tarif beaucoup plus élevé.
  - les Services Fiscaux ont, par courrier en date du 04.10.1988, fait connaître le montant de la valeur locative annuelle des bâtiments de la caserne des Pompiers "J M Delalinglez". Cette valeur locative annuelle s'élève à 12000F. Une copie de ce courrier sera transmise au Président du S.I.S.A.
  - les membres du Bureau du S.I.S.A se sont réunis à St Amand le 04.10.1988 L'objet de cette réunion était d'élaborer le programme des achats groupés pour l'année 1989.  
 Il est prévu l'achat de 4 appareils respiratoires de type A.R.I dont 2 pour la 2ème compagnie de Maulde. Il est aussi prévu l'acquisition de 12 appareils d'appel sélectif pour équiper les Sapeurs Pompiers de la 2ème compagnie.

Réunion du 06 décembre 1988

- 1) Réfection du CD 169  
 M Lebek, des services de l'Equipement de St Amand, est venu présenter le projet de réfection du CD 169 entre St Amand et Maulde.  
 Il est bon de noter que la construction de la route devant relier St Amand à Tournai est toujours prévue au S.D.A.U. (à très long terme).  
 La réfection du CD 169 se fera sur 3 années :
- 1989 : de St Amand à la Rue du Corbeau, peut être jusqu'à l'embranchement de la Rue de Chorette.
  - 1990 : Rue de Chorette jusqu'à l'Alouette. Il y a à craindre des expropriations (nécessaires pour redresser le parcours du CD dans sa partie la plus sinueuse) ne soient pas faciles à négocier.
  - 1991 au plus tôt : les travaux dans la traversée de la commune ( Petite Rue) ne pourront intervenir avant le redressement du CD entre la Rue de Chorette et l'Alouette.
- Le nouveau CD 169 sera équipé de 2 bandes cyclables jusqu'à l'entrée de Maulde.  
 Les frais de réfection seront à la charge du Département. La commune supportera les frais d'assainissement (20% du coût des travaux dans le cadre du SIAN). Les travaux de réfection des trottoirs et la pose des bordures seront subventionnés au titre de la D.G.E.  
 Il est aussi à prévoir des aménagements destinés à "casser" la vitesse des véhicules à l'entrée de l'agglomération; Ces travaux seront aussi à la charge de la commune.

- 2) Discussion et vote du Budget Supplémentaire 1988  
 Voir ci-après

- 3) Occupation temporaire du domaine communal  
 Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande faite par Monsieur Eugène Goret, au nom de l'entreprise dont il est actuellement le gérant; Cette entreprise doit être cédée début janvier 1989. Or le futur acquéreur demande un passage pour les camions afin que ceux-ci puissent accéder à l'arrière de l'usine. Ce passage est situé sur le terrain communal (jardin de la Prairie). Le Conseil donne son accord pour cette demande (accord à l'unanimité). Une délibération sera notifiée à l'acquéreur de l'usine, fixant les modalités et l'application du droit de passage.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - vue d'ensemble

Chapitres	Libellés	Credits ouverts ou recettes prévues	Mandats émis ou titres émis	Depenses engagées non mandatées ou recettes justifiées à réaliser
	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	1 037 771	1 400 722 09	
60	Denrées et fournitures	150 842	124 821 89	
61	Frais de personnel	4 000	3 741 00	
62	Impôts et taxes	265 530	183 132 80	
63	Travaux et services extérieurs	456 000	366 046 72	
64	Participations et contingents	22 840	18 540 00	
65	Allocations - subventions	72 000	64 413 04	
66	Frais de gestion générale	61 976	161 975 75	
67	Frais financiers			
68	Dotations aux amortissements et provisions			
69	Charges exceptionnelles			
82	Charges antérieures			
83	Prélèvement pour dépenses d'investissement	234 712	234 712	
	<b>Recettes de fonctionnement</b>	637 771	625 646 90	
70	Produits de l'exploitation	14 560	14 002 00	
71	Produits domaniaux	23 200	22 215 05	
72	Produits financiers	218	209 08	
73	Recouvrements - subventions	13 112	13 044 71	
74	Dotations versées par l'Etat	547 549	548 697 00	
75	Dotations versées par l'Etat	60 244	69 193 82	
76	Impôts directs autres que contributions			
77	Impôts directs autres que contributions	654 428	631 925 24	
78	Contributions directes			
79	Travaux d'équipement en régie et autres			
82	Produits exceptionnels	324 360	324 360 00	
	Produits antérieurs			
	<b>Déficit de fonctionnement de clôture</b>			
	<b>Excédent de fonctionnement de clôture</b>		1 24 914 81	

SECTION D'INVESTISSEMENT - vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
06	<b>Dépenses d'investissement</b>	467 702 00	261 418 40	286 224 84
	Déficit d'investissement reporté			
13	Frais extraordinaires			
16	Remboursement d'emprunts	24 884 00	24 883 27	
18	Règlement de dettes à long ou moyen terme sans récept. de fonds	116 206 00	28 579 35	77 626 65
21	Acquisition de biens meubles et immeubles			
23	Travaux de bâtiment et de génie civil	321 212 00	93 201 81	208 598 19
25	Prêts et avances à long ou moyen terme			
26	Acquisition de titres et valeurs			
27	Dépôts et cautionnements versés			
264	SIAN (Subvention du SIVOM)	5 400 00	5 363 97	109 390 00
	<b>Recettes d'investissement</b>	467 702 00	568 856 34	23 995 00
06	Excédent d'investissement reporté	166 078 00	166 078 00	
10	Subventions d'équipement, dons et legs	44 912 00	130 307 00	23 995 00
11	Prélèvements sur recettes de fonctionnement	234 712 00	234 712 00	
13	Amortissement et reprises de frais extraordinaires			
14	Participations à des travaux d'équipement	17 000 00	31 764 00	
	TVA	5 000 00	5 242 00	
16	Produits des emprunts			
21	Aliénation de biens meubles et immeubles			
23	Facturations de travaux			
25	Recouvrement de créances à long ou moyen terme		753 84	
26	Aliénation de titres et valeurs			
27	Dépôts et cautionnements récupérés			
	<b>Déficit d'investissement de clôture</b>			262 229 84
	<b>Excédent d'investissement de clôture</b>		307 437 94	

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - vue d'ensemble

Chapitres	Libellés	Pour mémoire - budget primitif	Rappel des restes à demander ou de crédits restant à inscrire	Propositions globales du maire	Votes du conseil municipal
	Dépenses de fonctionnement	1 316 489		340 981	240 911
60	Derniers et fournitures	143 900		37 000	37 000
61	Frais de personnel	384 000		75 000	75 000
62	Impôts et taxes	5 000			
63	Travaux et services extérieurs	145 000		73 000	73 000
64	Participations et contingents	324 600		50 000	50 000
65	Allocations - subventions	23 650			
66	Frais de gestion générale	67 400			
67	Frais financiers	59 418			
68	Dotations aux amortissements et provisions				
69	Charges exceptionnelles				
82	Charges antérieures				
83	Prélèvement pour dépenses d'investissement				
	Recettes de fonctionnement	1 316 489		340 981	340 981
70	Produits de l'exploitation	85 650		4 400	4 400
71	Produits domaniaux	24 200			
72	Produits financiers	218			
73	Recouvrements - subventions	20 800		2 900	2 900
74	Dotations versées par l'Etat	524 162		35 439	35 439
75	Impôts indirects	56 250		6 000	6 000
76	Impôts directs autres que contributions				
77	Contributions directes	652 209		27 318	27 318
78	Travaux d'équipement en régie et autres			40 000	40 000
79	Produits exceptionnels				
82	Produits antérieurs			224 924	224 924
	Déficit de fonctionnement de clôture			0	0
	Excédent de fonctionnement de clôture			0	0

## SECTION D'INVESTISSEMENT - vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Reste à réaliser	Propositions globales du maire	Votes du conseil municipal
	Dépenses d'investissement	286 224	438 419	438 419
06	Déficit d'investissement reporté			
13	Frais extraordinaires			
16	Remboursement d'emprunts			
18	Règlement de dettes à long ou moyen terme sans récept. de fonds			
21	Acquisition de biens meubles et immeubles	77 626	92 624	92 624
23	Travaux de bâtiment et de génie civil	208 598	223 597	223 597
25	Prêts et avances à long ou moyen terme			
26	Acquisition de titres et valeurs			
27	Dépôts et cautionnements versés			
	Recettes d'investissement	289 995	438 419	438 419
06	Excédent d'investissement reporté			
10	Subventions d'équipement, dons et legs	23 995	207 437	207 437
11	Prélèvements sur recettes de fonctionnement			
13	Amortissement et reprises de frais extraordinaires			
14	Participations à des travaux d'équipement			
16	Produits des emprunts			
21	Aliénation de biens meubles et immeubles			
23	Facturations de travaux			
25	Recouvrement de créances à long ou moyen terme			
26	Aliénation de titres et valeurs			
27	Dépôts et cautionnements récupérés			
	Déficit d'investissement de clôture		0	0
	Excédent d'investissement de clôture		0	0

- 4) Indemnité de logement des instituteurs  
L'indemnité de logement accordée aux instituteurs par le Département est augmentée de 3,6%. Pour 1989 elle passe donc à 10586F/an. Cette somme sera versée aux quatre enseignants en poste dans la commune à partir de 1988.
- 5) Fonds scolaires départementaux  
Monsieur le Maire demande que ce te somme (869,15F) soit affectée à l'achat de matériel sportif à l'usage des écoles primaires et élémentaires. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.
- 6) Travaux de voirie; travaux d'aménagement de la salle polyvalente  
Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise Lépinoy de St Amand pour l'élargissement et la réfection de la Rue du Bois. Ces travaux, programmés en 1988, n'avaient pas obtenu de subventions au titre de la DGE. Le montant TTC s'élève à 65139F. Ces travaux seront financés pour une grosse partie par un reliquat de 57000F au compte de voirie du SIVOM. Le Conseil donne son accord.

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise Farinaux pour la fabrication des menuiseries de la salle polyvalente, pour un montant de 61193,08 F HT. Le Conseil donne son accord pour faire faire les travaux par cette entreprise. La pose sera confiée à l'ouvrier communal. Le Conseil choisit également le mode de chauffage de la salle : le gaz naturel alimentera une chaudière pour un chauffage central classique. Les différents organismes compétents seront contactés au sujet de la sécurité. Le Conseil donne à Monsieur le Maire l'autorisation d'embaucher un ouvrier temporaire. C'est un maçon qui est recherché pour effectuer les travaux de cimentage extérieur et intérieur des murs ainsi que la carrelage.

#### 7) Divers

Les représentants du Comité de Parents ayant assisté à la réunion reçoivent l'assurance qu'une partie du mobilier demandé par l'institutrice en fonction à l'école maternelle (un meuble de rangement en bois massif formant cloison mobile) sera commandé et livré dans le courant du 2ème trimestre de l'année scolaire 1988-1989.

Réunion du 13 Janvier.

1) MAULD INFOS N° 17 . approuvé.

2) Travaux salle des fêtes :

Mr le Maire donne lecture des devis concernant les travaux d'électricité, ceux-ci seront confiés à l'entreprise GUIOT de Maulde, le devis étant le moins élevé.

- La salle des fêtes étant susceptible d'être fonctionnelle pour l'année 1990, les personnes étant d'ores et déjà intéressées pour la réservation de la salle pour les communions de Maulde doivent se faire inscrire en mairie avant le 31 janvier 1989. Si plusieurs personnes sont intéressées un tirage au sort aura lieu en présence des intéressés, celui qui sera tiré au sort pourra disposer de la salle pour la date demandée.

3) Questions diverses :

La signature des actes d'achat d'une partie des terrains a eu lieu le 22 décembre, pour un terrain une expropriation doit être envisagée.  
-Les travaux d'aménagement de ces terrains sont en cours de réalisation  
-L'E.D.F. propose une tarification au tarif bleu pour l'éclairage public, des renseignements complémentaires doivent nous être donnés.

# REVENU MINIMUM D'INSERTION

Le principe du R.M.I est d'assurer à ceux que la pauvreté a exclus de la Société un revenu minimum leur permettant une certaine autonomie et favorisant ainsi leur réintégration, leur réinsertion. En contrepartie de l'allocation qu'il recevra, le bénéficiaire devra s'engager, par contrat, à effectuer une action de réinsertion qui le replacera dans la Société.

Le R.M.I est une allocation qui doit permettre à toute personne seule de plus de 25 ans d'avoir 2000 F de ressources. S'il s'agit d'un couple, cette somme sera de 3000F. Elle sera augmentée de 600 F par personne supplémentaire à charge.

Toutes les personnes dont les ressources sont inférieures au R.M.I auront droit à une allocation qui sera égale à la différence entre le RMI et leurs ressources.

Quelles sont les ressources prises en compte? Ce sont les revenus mobiliers et immobiliers, les salaires, indemnités de chômage, retraite pension, allocation familiale, une partie de l'allocation logement, les avantages en nature (jardin, ..). Ne seront pas prises en compte des prestations familiales à objet spécialisé (allocation rentrée scolaire par exemple), une partie de l'allocation logement, les bourses d'étude, ..

Les personnes ne percevant pas le R.M.I et voulant bénéficier de l'allocation doivent en faire la demande auprès des Centres Communaux d'Action Sociale, ou du Service Départemental d'Action Sociale, ou d'une Association à but non lucratif agréée par le Préfet.

Le versement de cette allocation sera effectuée par les Caisses d'Allocations Familiales ou la Mutualité Sociale Agricole, qui vérifieront les déclarations des bénéficiaires.

Dans les 3 premiers mois qui suivent la mise en paiement du R.M.I il est établi un contrat entre le bénéficiaire d'une part, et d'autre part l'organisme payeur et une Commission Locale d'Insertion, CLI (il y aura une CLI par arrondissement qui sera chargée de préparer les moyens d'insertion).

Ce contrat d'insertion comportera l'obligation de suivre une action d'insertion, qui dépendra de la situation de l'intéressé, de sa région.. Ce pourra être un stage de formation, de reconversion mais aussi le passage du permis de conduire, une cure de désintoxication, l'apprentissage de la lecture.

L'engagement personnel du bénéficiaire devra être réel et continu; c'est à cette condition que le revenu d'insertion lui sera maintenu et prolongé pour des périodes allant de 3 mois à 1 an.

Il faut noter que les bénéficiaires auront droit automatiquement à l'Assurance Maladie de la Sécurité Sociale.

# COMMUNIQUE

Une nouvelle organisation d'entraide et de réinsertion vient de se créer : la Fédération pour la Promotion de la Prise en charge des Toxicomanes et Jeunes Usagers de Produits toxiques par des Familles d'Accueil. Elle souhaite se faire connaître du public et l'informer de ses intentions et de ses projets. Voici son communiqué.

Le développement de la prise en charge des toxicomanes par le système des familles d'accueil a été l'un des axes de la politique menée cette année par les pouvoirs publics dans le cadre de l'action définie par le Comité Interministériel de lutte contre la toxicomanie.

Notre Fédération, nouvellement créée, a pour objectif la mise en place d'un réseau de familles d'accueil capables de recevoir pour une période déterminée de jeunes usagers de produits toxiques.

Ces familles seront sollicitées pour répondre à différents besoins :

- familles relais pour des séjours de quelques semaines à la suite d'un sevrage
- familles "tremplin" pour des sujets en recherche d'autonomie
- familles "contact" offrant aux toxicomanes un point de chute passager
- familles "week end"
- familles pour périodes de crise, accueil, négocié au cas par cas.

Ces lieux de vie auront pour but de permettre à ces jeunes sevrés physiquement de retrouver au travers d'un partage de la vie quotidienne un climat affectif et un rythme de vie "normal".

Il est bien entendu que tout au long du séjour, la Fédération poursuivra un travail de collaboration avec les familles d'accueil, assurant le suivi à la fois du jeune et de la famille.

Pour mener à bien cette opération, nous cherchons à connaître sur les départements Nord et Pas de Calais :

- des Associations partenaires susceptibles de trouver dans notre proposition la réponse à divers besoins
- des familles, petites collectivités, artisans, agriculteurs ou autres, désireux d'accompagner un jeune en voie de réinsertion
- des jeunes en recherche d'autonomie, intéressés par ce type d'expérience

L'association reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : 22 rue Jean Moulin à Lille, tél 20 06 66 46, les lundi, mardi, vendredi de 9 à 14h et le jeudi de 12 à 16h30.

## STATION D'ÉPURATION

Une importante réunion de travail s'est tenue dernièrement à la Mairie sur le projet de construction d'une station d'épuration.

Y participaient le S.I.A.N, les Voies Navigables, les Directions Départementales de l'Équipement, de l'Agriculture, de l'Office des Forêts, les Maires et Secrétaires de mairie concernés.

La future station d'épuration, d'une capacité de 6500 équivalents habitants sera implantée en bordure de l'Escaut (rive droite) sur un terrain appartenant à la commune de Maulde.

La mise en chantier devrait démarrer au printemps 1989 pour une mise en service courant 1990. Des sondages et des études techniques de sol sont entreprises actuellement.

Cet équipement desservira Maulde, Mortagne, Thun, Nivelles, Flin-Château et une partie de Bruille. Le Conseil Général prend en charge le financement des travaux de construction de la station; les réseaux d'assainissement et de raccordement à la station étant à la charge des communes jusqu'à concurrence de 20% pour les communes adhérant au SIAN.

La station sera automatisée mais des analyses quotidiennes seront faites sur les eaux épurées avant leur renvoi dans l'Escaut.

Cette station sera un édifice public et ne sera d'aucun rapport pour la commune d'implantation. Mais une majoration au titre de la taxe d'assainissement sera perçue auprès de chaque abonné sur la quittance du SIDEN. Il y a lieu de penser que cette majoration sera vite compensée par l'accroissement du confort que procurera la mise en service de ce

# Révision du schéma directeur :

Depuis 1974, le S.D.A.U. — les initiés auront compris qu'il s'agit du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme — régissait le paysage de l'arrondissement. Dans quelques mois, le Schéma directeur le supplantera définitivement et enverra le SDAU aux oubliettes.

La publication de ce document marquera la fin des longs travaux réalisés par les représentants des 82 communes de l'arrondissement qui, depuis des mois, planchent sur le sujet sous la bienveillante et conjointe direction d'André Parent et de Jules Chevalier.

Mardi soir, dans les locaux de l'université, le Syndicat intercommunal pour la promotion de l'enseignement supérieur s'est réuni — une fois encore, mais la dernière — pour examiner trois amendements déposés par La Sentinelle, Petite-Forêt, Quarouble, Escaudain et Maulde.

Cette ultime discussion révéla, une fois encore, l'ampleur de la tâche à laquelle les élus des quatre-vingt-deux communes se

trouvaient confrontés lorsque les avantages particuliers doivent s'effacer devant l'intérêt général.

Les communes de La Sentinelle, de Petite-Forêt et de Quarouble souhaitaient ainsi que fût inscrite une clause leur permettant de poursuivre aisément leur développement commercial péri-urbain. Les autres s'y opposèrent en arguant, notamment, que la concentration des grandes surfaces dans le Valenciennois ne pouvait guère augmenter sans mettre en réel péril le petit commerce.

## Dossier bouclé avant l'été

L'amendement déposé par Escaudain — dont aucun représentant n'avait d'ailleurs fait le déplacement — fut repoussé aussi énergiquement après une explication de texte de l'ingénieur d'arrondissement de la D.D.E. qui estima que la précision demandée n'amenait rien de plus au texte envisagé.

Enfin, la commune de Maulde voulait s'opposer à la déviation du C.D. 169 Saint-Amand-Tournai sur son territoire, à

très long terme". Elle ne rallia personne à sa thèse qui, selon le président du syndicat intercommunal, pourrait priver ensuite l'arrondissement d'une desserte directe entre Valenciennes et Tournai.

Après le refus de ces trois amendements, le processus d'adoption du nouveau schéma directeur va entrer désormais dans sa phase ultime. Le document final, élaboré dans les prochains jours, sera présenté aux quatre-vingt-deux communes qui disposeront encore de trois mois pour formuler un avis. Durant les trente jours qui suivront, les 350.000 Valenciennois — ou tout au moins à ceux qui s'y intéressent — pourront, à leur tour, examiner le schéma directeur dans ses moindres détails.

Le rapport final, éventuellement modifié, sera en fin de compte adopté en seconde lecture par les élus du syndicat intercommunal pour la promotion de l'enseignement supérieur. Dès lors, le SDAU aura vécu.

François GERIN

# A l'Amicale Laïque

## Le 9ième cross annuel

Il a rassemblé, malgré un temps déplorable près de 170 concurrents le dimanche 20 novembre dernier. Une nouvelle fois les athlètes du club mauldois se sont illustrés. Cindy Bergno a obtenu une place honorable pour son 1er cross en catégorie "poussine". En catégorie "minimes fille" Marjorie Armouche s'est classée 6ième ainsi que Jiovani Bergno en "minimes garçons". Mais c'est en cadets que notre club s'est le mieux comporté avec Fabien Boukla 1er, Laurent Lallart 2nd, Frank Debruyter 5ième, Freddy Vandenbroole 6ième, Samuel Lerat et Xavier Wauquier. Citon également les performances de Bernard Wauquier et Dominique Saen en catégorie "seniors".

## Le ramassage du verre

Périodiquement des petites affichettes vous invitent à déposer le verre usé dans la benne située dans la Petite Rue. Chacun sait bien maintenant que cette action organisée par l'Amicale, profite aux enfants de l'école. Cependant afin de renforcer le peloton des "casseurs et des pileurs" nous lançons un appel aux personnes dévouées, disponibles, qui auraient quelques heures par an à nous consacrer. Qu'elles soient à l'avance remerciées. Pour tous renseignements appeler ou voir Mr Guy Guislain tel. N° 27 26 91 89 ou Mme Nicole Bouchez 27 26 84 96.

## Le club informatique

Il reprendra ses activités avec la nouvelle année. Les personnes intéressées peuvent contacter Mr Bruno Souchet Tel n° 27 26 90 36 ou Mme Françoise Ménigault Tel 27 26 92 54.

## Les prochaines manifestations amicalistes de 1989.

Le samedi 11 Février à l'école à partir de 18 H. Carnaval Party pour enfants (et grands enfants). Les amateurs et les mamans peuvent déjà rechercher et préparer les costumes et déguisements.

Dimanche 23 avril à partir de 10 Heures Parcours du Coeur. Cette manifestation gratuite vous fera le plus grand bien. En plus d'un bon bol d'air vous sera servi une boisson chaude à l'issue du parcours. Venez nombreux seul ou en famille.

Course Pédestre : Dimanche 9 Avril à partir de 13 H 30.

Fête des écoles et distribution des prix : Samedi et dimanche 17 & 18 JUIN.

# ASS. pour la DEFENSE du PATRIMOINE RELIGIEUX

C'est le samedi 29 octobre que l'Association pour la Défense du Patrimoine Religieux de Maulde a organisé son 4ème Concert dans l'Eglise St Pierre.

A l'occasion de cette soirée musicale, nous avons pu apprécier à sa juste valeur le programme préparé par l'Ecole Intercommunale de Musique, sous la direction de Monsieur Daniel Ribaucourt. Le programme mêlait très harmonieusement tous les genres, allant de la musique classique, avec des oeuvres de Haendel ou de Borodine, à la musique de variétés, en passant par la musique d'ambiance et de genre, avec un pot-pourri des meilleurs morceaux d'Ennio Moricone.

Après l'entracte, c'est l'Harmonie Intercommunale de Mortagne et Flines qui a assuré la relève aux pupitres, sous la baguette de son chef, Monsieur René Flamend. Là encore, tous les genres ont été abordés, pour la plus grande satisfaction d'un auditoire qui, bien que moins nombreux que les années précédentes, n'en fut pas moins enthousiaste.

Les bénéfices réalisés ce soir là (environ 2000 F) ajoutés au solde précédent font que l'Association dispose à présent d'une somme de 17103 F.

Parallèlement, le devis demandé au facteur d'orgues de Tournai nous est parvenu. Ce devis, pour la réparation et la totale remise en état des orgues de l'Eglise St Pierre s'élève à 120.000 F français environ. Une première tranche de travaux (indispensable ceux-là) s'élève à 333000 F belges, soit un peu plus de 60 000 F français (6 millions de centimes), toutes taxes comprises.

Lors de sa réunion du 23 novembre, le Comité s'est vite rendu compte qu'il serait impossible de financer les premiers travaux, vu la faiblesse des moyens dont il dispose actuellement.

C'est pour cette raison qu'un compromis a été envisagé. Ce compromis prévoit l'achat d'un orgue électrique de bonne qualité, dont le prix serait davantage en rapport avec les finances du Comité. De toute façon, les membres présents à la réunion se sont séparés après avoir décidé de récolter un maximum de documentation et de renseignements auprès des spécialistes et revendeurs d'instruments de musique. C'est lors de la prochaine réunion, dans le courant de février, que la décision définitive sera prise.

## FOOT BALL CLUB MAULDOIS

Courant septembre nos jeunes joueurs ont entamé leur premier Championnat sous les couleurs du F.C Maulde.

Depuis l'enthousiasme et la bonne volonté n'ont pas fait défaut à nos Pupilles et à nos Poussins. Et si aucune victoire n'est encore venue, la qualité des matchs s'améliore à chaque rencontre et le premier succès ne devrait plus tarder.

Pour des raisons de commodité et d'accès, nous disputons les matchs sur le terrain du club voisin de Chateau l'Abbaye, que nous remercions ici.

Nous espérons cependant que, dès la saison prochaine, nous pourrions bénéficier d'un terrain praticable et accessible en toute saison.

Nous invitons tous les supporters à venir voir jouer les jeunes; même à Chateau, ce n'est pas si loin. D'une part il gèra très agréable aux joueurs de se sentir soutenus et encouragés et d'autre part les matchs de jeunes amènent aux adultes une bouffée d'air frais

Nous remercions toutes les personnes qui ont accueilli gentiment et généreusement les membres du Club qui ont vendu des cartes de soutien. Nous remercions aussi MM Daniel LEFEBVRE et Bernard SIMON qui ont fourni les maillots et M et Mme DUVIVIER qui ont participé à l'achat du reste de l'équipement.

Les prochaines manifestations du FC Maulde :

- samedi 22 avril 1989 : repas familial
- lundi 1er mai : tournoi

# LES FURETEURS

La Société communique les gagnants des "Faisans de Noël" :  
à Mortagne : Café de la Gare, Mme Mathez, Simon Delval  
à St Amand : Wartelle, Paul Dussart, Source du Clos, Mr Jean  
à Rongy : Ronald Tesse  
à Maulde : Germain Vilain, Jacques Morlighem, Jules Camus, Colette Duvivier,  
Jean Simon, Fernand Caby

La Société de chasse "Les Fureteurs" remercie toutes les personnes ayant répondu chaleureusement à ses demandes.

## CLUB CANIN

Résultats des grilles tombola "dindes"  
LERC : n°20,64,65  
Maulde : n°40,52,85,21,33,97,17,54,85  
Merci à tous les généreux souscripteurs.

## ANCIENS DE 39-45 ET CATM

C'est le 12 novembre que s'est tenu le traditionnel repas des Anciens Combattants.

Tout était parfait. Parfaits furent l'arrivée des convives et l'accueil au siège de la Section.

Parfaits furent le menu et sa réalisation. Parfait fut le service. Parfaite fut l'ambiance qui régna tout au long de ces heures trop brèves.

Tout fut parfait! vous dis-je. Parfait, j'ai dit "parfait"! Il me semble que je me répète... Je dois commencer à radoter. Il va être temps que je passe la main. Ce sera un peu dur pour moi mais ce sera ... parfait pour l'Amicale tout au moins.

Le Président des Anciens Combattants  
L. TRICART

## COMITE DE LA RUE DE CHORETTE

Réuni en septembre après la Ducasse et le succès qu'elle a remporté, le Comité a tiré les premières conclusions de celle-ci.

Chacun a remarqué l'importance du matériel installé et il faut remercier les personnes du Comité et les personnes bénévoles qui ont prêté main-forte au montage de tout ce matériel.

Courant novembre il fut procédé à la remise des colis aux Anciens et chacun apprécia la valeur et l'importance de ceux-ci.

Enfin, pour clôturer la saison, le 17 décembre, grâce au concours de Mme Gosselin, le goûter des Ecoles eut lieu à la Salle des Fêtes de Lecelles, en présence des Maires de Maulde et Lecelles, de nombreux conseillers et des membres du Comité de Chorette.

Une Assemblée Générale aura lieu fin janvier afin de jeter les premières bases de la Ducasse 1989 qui aura lieu les 2 et 3 septembre et de renouveler le Comité Directeur comme il est de coutume chaque année.

A tous bonne année pour 1989 et à très bientôt.